



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 17 avril 2025 à 19H00

Présents : Pierre André DAMAS, Président;
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Olivier FIÉVEZ, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS,
Christophe DECAMPS, Angélique MAUCQ, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès
MUAMBA-KABENA, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan
ARNOULD, Philippe LEQUEUE, Patrice NALDI, Flavie PRÉVOST, Marjorie
NEUKERMANS, Sana BATIK, Bastian GONZALEZ VANHESPEN, Madiane ADDI,
Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Flore DIESBECQ LACROIX.

Objet n°27 - Question orale de Madame la Conseillère Sana BATIK relative au manque d'espaces sécurisés pour chiens sans laisse.

Les membres du Conseil communal prennent connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Sana BATIK relative au manque d'espaces sécurisés pour chiens sans laisse.

Mesdames et Messieurs les membres du Collège et du Conseil Communal,

Je souhaite attirer votre attention sur une problématique que rencontrent de nombreux propriétaires de chiens à Braine-le-Comte : l'absence, ou du moins le manque, d'espaces spécifiquement aménagés pour permettre aux chiens de se promener en liberté, sans laisse.

Notre commune dispose pourtant d'atouts non négligeables en matière de nature et de grands espaces : la campagne environnante, le bois de la Houssière, entre autres. Toutefois, malgré cette richesse, il n'existe à ce jour aucun endroit clairement identifié, sécurisé et autorisé où les chiens peuvent être légalement lâchés.

Nous comprenons et respectons les règles imposant la tenue des chiens en laisse dans les lieux publics, notamment pour des raisons de sécurité, de propreté et de cohabitation harmonieuse.

Néanmoins, il est aussi essentiel de rappeler que les chiens ont des besoins fondamentaux en matière d'exercice physique, de socialisation avec leurs congénères, et de liberté de mouvement, pour leur bien-être mental et physique.

De nombreuses communes ont déjà mis en place des « zones de liberté » pour chiens, clôturées ou bien balisées, dans des parcs ou des zones naturelles peu fréquentées. Cela permettrait à la fois de répondre aux besoins des animaux et de leurs propriétaires, tout en évitant les conflits ou les incivilités dans l'espace public.

Ma question est donc la suivante :

Le Collège communal envisage-t-il de créer un ou plusieurs espaces sécurisés dans la commune où les chiens pourraient légalement être détachés, sous surveillance de leur maître ? Si oui, quelles pistes sont actuellement envisagées et dans quels délais le projet pourrait-il voir le jour ? Si non, pour quelles raisons ?

Je vous remercie pour votre attention et espère que cette demande, portée par de nombreux citoyens, pourra être entendue et examinée favorablement.

L'Echevine Ludivine PAPLEUX répond.

Il existe actuellement un canisite situé au parc de la Crèche, à côté des Dominicains. Cette zone « sans laisse » (mais sous surveillance des propriétaires) située en Centre ville est idéale pour les personnes ayant des chiens résidant en centre-ville et n'ayant pas de jardin.

Le site est assez grand et clôturé, ce qui permet aux chiens de se dégourdir les pattes sans être tenus en laisse. Un banc, une poubelle et un distributeur de sacs pour déjections canines sont à disposition des utilisateurs du site. Le distributeur de sacs a pour but de garder le site propre le plus longtemps possible entre les passages de nettoyage du service Propreté et que les chiens puissent courir dans une zone propre.

Un premier parc canin verra le jour aux étangs Martel, normalement fin 2025 - début 2026. Il fait partie intégrante du projet « Etude paysagère des étangs Martel » qui est actuellement en cours. Idéalement situé le long de l'avenue du Marouset entre le centre-ville et le bois de la Houssière, les usagers des étangs, tout comme les riverains à proximité comme ceux du nouveau quartier Marouset-Houssière et les promeneurs allant au bois pourront en profiter.

Le projet prévoit une grande zone pour chiens avec plusieurs modules de jeux. La zone sera clôturée et entourée d'une haie. Le nombre, le type et la couleur de jeux ont été étudiés par un vétérinaire-comportementaliste et la cellule BEA afin de convenir à toutes les races et tailles de chiens et qu'ils puissent se mouvoir sans entrave. Cette zone sera une zone « sans laisse » mais sous la responsabilité des propriétaires. Du mobilier sera prévu comme des bancs, des poubelles et un distributeur de sacs pour déjections canines, et sera choisi, ainsi que pour les jeux, dans des matériaux qui s'intégreront dans le paysage. Il y aura également des plantations d'arbres afin de protéger les utilisateurs du site lors des journées ensoleillées.

Pour le moment, nous n'avons pas été contactés par des citoyens pour d'autres projets de parcs canins et zones sans laisse mais la cellule Bien-être animal reste bien évidemment à disposition pour étudier attentivement toutes demandes qui pourraient lui parvenir.

Madame la Conseillère Sana BATIK réplique.

Je suis contente de savoir que cela va se développer aux Etangs Martel parce qu'il y a beaucoup de citoyens qui se posent la question et qui sont inquiets par rapport à cela. C'est une bonne nouvelle.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
Bernard ANTOINE

Le Président,
Pierre André DAMAS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Le Député-Bourgmestre,

Bernard ANTOINE

Maxime DAYE